



Ministère de l'Intérieur

Le 27 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, se félicite de l'adoption en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie. Le vote à une large majorité de ce texte, à l'issue de moins de deux jours de débats, témoigne selon le Ministre "de la volonté commune du Gouvernement et de la majorité parlementaire d'avancer de façon apaisée mais déterminée sur les chantiers de réforme qui intéressent les Français".

Selon Gérard COLLOMB, ce texte "répond à la préoccupation exprimée par nos concitoyens de faire face aux défis migratoires dans un cadre républicain". S'agissant de l'immigration et de l'asile, cette réponse passe par la réduction à six mois de l'instruction des demandes d'asile, afin de lever l'indétermination sur la situation des personnes et d'en tirer les conséquences : éloignement des migrants économiques irréguliers d'une part, intégration des réfugiés de l'autre.

Alors que le projet de loi met fin au prétendu "délit de solidarité", dans le droit fil de la décision du Conseil constitutionnel qui a consacré le principe de fraternité, Gérard COLLOMB y voit le signe d'un texte "conforme aux valeurs de la France mais exigeant et réaliste face aux flux migratoires".

Comme l'a souligné le Ministre d'Etat dans son propos introductif : "après le temps de la discussion, vient aujourd'hui le temps de l'action. Tout sera mis en œuvre pour que les mesures de ce texte, attendues par les Français, soient mises en œuvre dans les délais les plus brefs". Pour rendre cette action possible, Gérard COLLOMB émet désormais le souhait que ce texte puisse être définitivement adopté dès que possible.

Service de presse de Gérard COLLOMB, ministre d'État, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

